

Communauté
d'Agglomération
de Colmar



"Animations Été 2012"

La Communauté d'Agglomération de



Colmar propose,

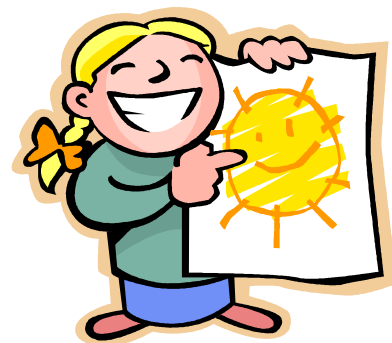


durant les vacances scolaires d'été

du 9 juillet 2012



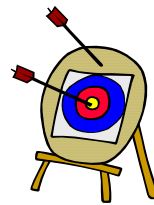
au 2 septembre 2012



un grand choix d'activités sportives et
culturelles en direction



des jeunes nés entre



le 1^{er} janvier 1994

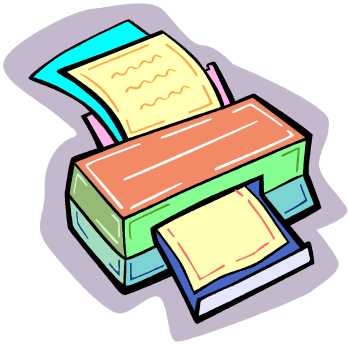
et le 31 décembre 2008.

“Mais comment m’y inscrire ... ?”

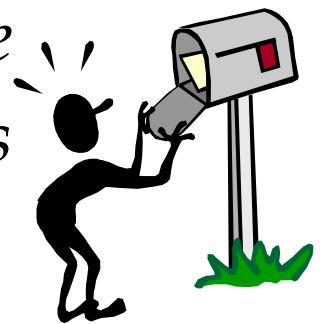
1) Je procède d’abord à une pré-inscription (sans obligation d’inscription)



2) Je participe au tirage au sort informatisé de l’ordre de passage (toutes les familles pré-inscrites sont tirées au sort)



3) Je reçois par courrier mon ordre de passage et la brochure des activités proposées



4) Je consulte la brochure avant les inscriptions

5) J’inscris mon enfant aux « Animations Eté 2012 »



"Explications sur ..."

1) La pré-inscription (enregistrement des coordonnées des familles) :

Elle permet l'attribution, suite à un tirage au sort, d'un horaire de passage pour les premières journées d'inscriptions.

Elle n'oblige pas à une inscription si aucune des activités proposées dans la brochure ne convient à l'enfant.

Les familles domiciliées dans les communes indiquées ci-dessous procéderont à leur pré-inscription dans leur mairie respective :

* COLMAR

* HERRLISHEIM

* HORBOURG-WIHR

* HOUSSEN

* INGERSHEIM

* JEBSHEIM

* NIEDERMORSCHWIHR

* SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

* SUNDHOFFEN

* TURCKHEIM

* WALBACH

* WETTOLSHEIM

* WINTZENHEIM

* ZIMMERBACH

Les familles ne résidant pas dans les communes citées ci-dessus devront procéder à leur pré-inscription directement en Mairie de Colmar (Service de la jeunesse et des sports - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville - ancien bâtiment - Bureau n° 810).

**Les pré-inscriptions sont enregistrées
du 6 février au 30 avril 2012.**

2) Le tirage au sort de l'ordre de passage :

Il est effectué par informatique mi-mai 2012, en présence d'un huissier de justice. **Toutes les familles pré-inscrites**

seront tirées au sort et obtiendront un numéro de passage aux inscriptions.

3) Le courrier :

A l'issue du tirage au sort, un courrier indiquant l'heure de passage aux inscriptions est transmis directement au domicile de toutes les familles pré-inscrites. La brochure des activités proposées dans le cadre des « Animations Eté 2012 » sera également jointe à ce courrier.

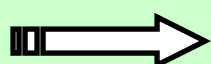
4) La brochure : Toutes les informations utiles et nécessaires y figurent.

5) Les inscriptions :





à la Maison des Associations
6, route d'Ingersheim à Colmar :

les mardi 12, mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15 juin 2012 de 17H00 à 20H30 et samedi 16 juin 2012 de 9H00 à 20H00. Ces journées seront strictement réservées aux familles qui auront préalablement effectué une pré-inscription. Les inscriptions seront enregistrées uniquement sur présentation du récépissé de tirage au sort.



à la Mairie de Colmar
au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville - ancien bâtiment
Service de la jeunesse et des sports - bureau n° 810 :

 le mercredi 20 juin 2012 de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 pour toutes les familles (pré-inscrites ou non).

 à partir du lundi 25 juin 2012 jusqu'au jeudi 30 août 2012, du lundi au jeudi, de 8H30 à 11H00 et de 14H30 à 17H00.

Renseignements

ATTENTION, pas d'inscription les vendredis

MAIRIE DE COLMAR - Service de la Jeunesse et des Sports
Tél : 03 89 20 67 93 - Fax : 03 89 20 67 65